

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL247

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 112, substituer au mot : "II", les mots : "Cette formation de jugement".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement CION_LOIS00002.